



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : **TRAVAUX 1**

OBJET : CINEMA VAUBAN –
MODERNISATION DES
INSTALLATIONS

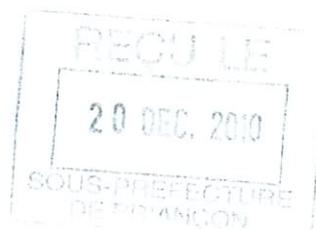
Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

Absents-Excusés : GUIGLI Catherine, MARCELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Nicole GUERIN

Considérant que par délibération n°2010-303 du 24 Septembre 2010, le Conseil Municipal de Briançon a décidé de conclure avec la société CINE 05 un contrat de délégation de service public pour la gestion du Cinéma VAUBAN ;

Considérant que l'article 3.3 du contrat de délégation prévoit notamment que les frais de grosses réparations, de renouvellement ou de modernisation des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exploitation du cinéma sont pris en charge par l'Autorité délégante, dans la limite du montant de la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) ou de l'avance possible de la TSA, reversée par le Centre National de la Cinématographie (CNC) dans les conditions réglementaires en vigueur ; considérant également que les frais indiqués ci-dessus ne peuvent être engagés que sur autorisation expresse de l'Autorité délégante ;

Considérant que chaque cinéma bénéficie d'un compte de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée et que les sommes inscrites sur ce compte permettent d'obtenir une attribution de 90 % du montant hors taxes des travaux de modernisation acceptés par le Centre National de la Cinématographie ;

Considérant que la Commune, en tant que titulaire du compte de soutien, peut déléguer la gestion de ce compte à l'exploitant afin de permettre la modernisation de l'établissement que l'exploitant a en gestion et pour lequel il va faire des investissements ;

Considérant la demande de la Société CINE 05 qui souhaite moderniser les équipements de projection pour un montant évalué à la somme de **212 929,40 € HT**, selon le programme d'investissement ci-dessous :

<i>Programme d'investissement</i>	<i>Montant HT</i>
<u>CINEMA TELEC SERVICE (CTS)</u>	
- 1 PROJECTEUR NUMERIQUE CHRISTIE CP2010 (Série 2) :	67 405,00 €
- 1 EQUIPEMENT RELIEF 3D PASSIF (toile d'écran métallisée obligatoire) :	29 000,00 €
- 5 000 PAIRES DE LUNETTES 3D POLARISANTES :	4 500,00 €
- 1 AGRANDISSEMENT DE L'ECRAN (Ecran actuel 7.00x3.00m) :	11 900,00 €
- 1 OPTIONS MOYENS DE DIFFUSIONS CONTENUS ALTERNATIFS :	14 950,00 €
TOTAL :	127 755,00 €
Part restant à la charge de la Commune (10%), soit :	12 775,50 €
<u>GAP FROID</u>	
- 1 CLIMATISEUR SPLIT SYSTEM INVERTER VERSION MURALE SAMSUNG TYPE AQV18UGAX/AQV18UGAW – GAZ R410A :	2 620,00 €
Part restant à la charge de la Commune (10%), soit :	262,00 €
<u>EURL REVEL PASCAL</u>	
- CLOISON FAUX PLAFOND DEMONTABLE :	19 718,23 €
- SOL MOQUETTE ET REVÊTEMENT PLASTIQUE :	11 405,83 €
- PEINTURES ET ASPIRATION DES MOQUETTES MURALES :	3 933,74 €
- PEINTURES SANITAIRES ET DES DESCENTES D'ESCALIERS :	2 964,48 €
- PEINTURES ENTREE MURS PLAFONDS PORTES DEUX FACES :	448,53 €
TOTAL :	38 470,80 €
Part restant à la charge de la Commune (10%), soit :	3 847,08 €
<u>MUSSIDAN SIEGES</u>	
- 240 FAUTEUILS MODELE MS4100 (carré) / 4200 (arrondie) INERTIE :	36 600,00 €
- PLUS VALUE POUR 8 FAUTEUILS AMOVIBLES LIBERANT 4 EMPLACEMENTS HANDICAPES :	220,00 €

- TAXE PARAFISCALE DE 0,20% SUR LA FOURNITURE :	63,60 €
TOTAL :	36 883,60 €
Part restant à la charge de la Commune (10%), soit :	3 688,36 €
<u>RICHIER ENSEIGNES</u>	
- 1 ENSEIGNE DRAPEAU FACADE :	3 100,00 €
- 2 PORTES AFFICHES STANDARD :	4 100,00 €
TOTAL :	7 200,00 €
Part restant à la charge de la Commune (10%), soit :	720,00 €
TOTAL à la Charge de la Commune :	21 292,94 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme d'investissement exposé ci-dessus et d'autoriser la société CINE 05 à engager les dépenses correspondantes,
- De déléguer à la société CINE 05 le droit d'investir les sommes inscrites sur le compte de soutien dans la limite du programme d'investissement exposé ci-dessus,
- De verser à la société CINE 05 la part du financement communal, c'est-à-dire 10 % du montant hors taxes, sur la base des justificatifs de paiement qui seront fournis par la société CINE 05 et dans la limite du programme d'investissement approuvé par le conseil municipal de Briançon,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une avance auprès du CNC d'un montant maximal de 69 000,00 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute aide financière de la Région ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

 Gérard FROMM

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE

